



Informations légales

Le site **parrains-stadefrance.fr** est la propriété de l'ASSOCIATION DES PARRAINS DU STADE DE FRANCE®, ci-après dénommée « PARRAINS-STADEFRANCE ».

Dénomination sociale

ASSOCIATION DES PARRAINS DU STADE DE FRANCE®,
association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant son siège social à STADE DE FRANCE – ZAC DU CORNILLON NORD - 93200 SAINT DENIS, immatriculée au registre national des associations sous le numéro W922005510, représentée par Olivier CRUCHOT, en sa qualité de Président de l'association.

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (ci-après les « CGVU ») ont pour objet de définir les conditions et modalités d'acquisition des produits proposés à la vente sur le site <http://www.parrains-stadefrance.fr> (ci-après dénommé « le Site »).

Ce Site est édité par l'ASSOCIATION DES PARRAINS DU STADE DE FRANCE® (ci-après « PARRAINS-STADEFRANCE »).

En accédant au Site et en décidant d'acheter des produits vendus sur le Site, l'adhérent de l'association des Parrains du Stade de France® (ci-après « l'adhérent ») accepte et s'engage à respecter et à faire respecter les présentes CGVU.

L'achat entraîne l'acceptation pleine et entière des présentes.

Toute commande vaut acceptation des prix et de la description des produits disponibles à la vente.

PARRAINS-STADEFRANCE se réserve à tout moment la possibilité d'adapter ou de modifier ses CGVU. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les CGVU en vigueur au jour de la commande. Aussi, l'adhérent est invité à consulter régulièrement les CGVU afin de se tenir informé des évolutions les plus récentes.

ARTICLE 1 - PRESENTATION DU SITE

Le Site « parrains-stadefrance.fr » est un site d'information et un site marchand qui propose à la vente différents produits et services : billetterie, visites, produits merchandising, titres d'accès de parkings ... sans que cette liste soit exhaustive ou limitative.

ARTICLE 2 - ACCES AU SITE

Pour une utilisation optimale du Site, il est recommandé aux utilisateurs et notamment à l'adhérent d'être équipé d'une connexion Internet haut débit.

Les utilisateurs et notamment l'adhérent s'engagent à respecter et à faire respecter les présentes CGVU, les Conditions Générales d'Utilisation du Site disponibles sur le Site et l'ensemble des lois et réglementations en vigueur.

ARTICLE 3 – ADHESION ET OUVERTE D'UN COMPTE BILLETTERIE SUR LE SITE

3.1 Modalités d'adhésion

L'accès au Site et aux différentes rubriques est ouvert à tous les internautes.

En revanche, la possibilité d'acheter des billets nécessite une adhésion à PARRAINS-STADEFRANCE et la création d'un compte personnel, accessible depuis la rubrique ADHESION.

Pour pouvoir adhérer à PARRAINS-STADEFRANCE, le visiteur se rend sur le Site, clique sur la rubrique « Adhésion », dans le menu général situé dans la partie gauche du site.

Une fois sur la page « Adhésion », il devra cliquer

- sur "Nouvelle adhésion", s'il est simple visiteur
- sur « Renouvellement d'adhésion », s'il était adhérent l'année précédente. Le renouvellement d'adhésion nécessite la connexion au compte billetterie personnel déjà activé, via les identifiant et mot de passe personnels de l'adhérent. La procédure de renouvellement suit alors les mêmes procédures de commande en ligne décrites dans les présentes CGVU.

Le visiteur sera dirigé vers le module « Nouvelle adhésion » en ligne qui prévoit :

- un choix de type d'adhésion (avec ou sans contribution SOLIDARITE-PARRAINS)
- la lecture et l'adhésion aux statuts de l'association des Parrains du Stade de France
- le règlement de la cotisation annuelle liée au type d'adhésion choisi
- le renseignement des champs liés à l'édition de la facture correspondant à cette adhésion

Une fois cette adhésion engagée, le nouvel adhérent sera invité à créer son compte billetterie en ligne en renseignant les champs du formulaire d'activation du compte.

Un compte temporaire est alors ouvert permettant à l'adhérent d'utiliser la billetterie PARRAINS-STADEFRANCE, pendant une durée ne pouvant excéder 15 jours, devant permettre la réception et l'encaissement du règlement de son adhésion.

En sa qualité, l'adhérent déclare qu'il n'est pas un client personne morale et ne se procure pas ou n'utilise pas les produits et prestations vendus sur le Site pour les besoins d'une entreprise, d'une association ou d'une collectivité.

Si au terme de la période de 15 jours, le compte temporaire n'est pas définitivement validé par PARRAINS-STADEFRANCE, celui-ci sera immédiatement clôturé et ses commandes en cours annulées.

Après encaissement du règlement de la cotisation, le compte est définitivement validé par PARRAINS-STADEFRANCE pour l'année civile en cours. Il peut alors se connecter et acheter des produits au tarif PARRAINS-STADEFRANCE comme précisé aux présentes.

L'adhérent est informé qu'il est seul responsable de la conservation du caractère confidentiel de son compte et de son mot de passe. Il s'engage à informer immédiatement PARRAINS-STADEFRANCE de toute utilisation non autorisée de son compte et/ou de son mot de passe, et/ou atteinte à la sécurité.

L'inscription au Site implique de la part de l'adhérent l'acceptation des présentes CGVU.

3.2 Conditions d'inscription au Site en qualité d'adhérent PARRAINS-STADEFRANCE

Sauf accord écrit préalable, seuls les adhérents de l'Association des Parrains du Stade de France® peuvent ouvrir un compte à la billetterie PARRAINS-STADEFRANCE et accéder à ce service de vente.

Dans tous les cas, l'adhérent s'engage à ne délivrer les titres d'accès, et autres produits achetés sur le Site, qu'aux membres de sa famille et amis proches ou aux membres de l'association qui l'auront mandaté.

L'adhérent devra s'assurer que tout cessionnaire aura pris pleinement connaissance des présentes Conditions Générales et des Conditions Générales de Vente / d'Acquisition et d'Utilisation des billets/titres d'accès de l'organisateur et qu'il accepte de s'y soumettre. Il se porte fort et garant du respect par tout cessionnaire du(desdits) titre(s) d'accès(s) des présentes Conditions Générales et des Conditions Générales de Vente / d'Acquisition et d'Utilisation des billets/titres d'accès de l'organisateur.

Pour toute autre nature de clientèle, des conditions particulières de vente sont appliquées par convention en fonction des événements et en fonction des accords existant entre les organisateurs, le Consortium du Stade de France® et PARRAINS-STADEFRANCE.

ARTICLE 4 – PRODUITS EN VENTE SUR LE SITE « PARRAINS-STADEFRANCE »

Pour pouvoir bénéficier des tarifs « PARRAINS-STADEFRANCE » sur chaque manifestation concernée, l'adhérent doit être à jour de cotisation au moment de sa commande et également à la date de(s) manifestation(s) commandée(s).

Sous cette réserve, tous les produits en vente sur le Site peuvent être achetés séparément, dans la limite de la quantité indiquée sur le Site, et en tout état de cause dans la limite des stocks disponibles.

Les caractéristiques essentielles notamment la nature, les qualités substantielles ou la composition des produits sont décrites sur le Site.

Sauf disposition écrite contraire, les prix indiqués sur le Site s'entendent en euros toutes taxes comprises. Ils tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement du taux de la TVA pourra être répercuté sur les prix des produits.

Les prix ne pourront être modifiés une fois la commande de l'adhérent passée. Les prix des produits commandés sur le Site et la date de la commande en question font foi.

ARTICLE 5 – ACHAT DES TITRES D'ACCÈS ET DES PRESTATION DE RESTAURATION

5.1 Produits de loisirs et de restauration proposés à l'achat par le Site

Le Site propose à l'achat les produits suivants :

- adhésion à PARRAINS-STADEFRANCE
- titres d'accès aux manifestations organisées par PARRAINS-STADEFRANCE
- titres d'accès aux manifestations se tenant au Stade de France®
- titres d'accès aux parkings du Stade de France® pour les manifestations s'y déroulant
- prestations de restauration fournie sur le site du Stade de France® pendant les manifestations s'y déroulant.

5.2 Achat des titres d'accès aux manifestations se tenant au Stade de France®, des titres d'accès aux parkings du Stade de France® pour les manifestations s'y déroulant et des titres d'accès aux visites du Stade de France®

5.2.1 Conditions d'achat des titres d'accès

5.2.1.1 Conditions d'achat ferme

Titres d'accès aux manifestations

Il est possible d'acheter des titres d'accès pour des manifestations différentes en utilisant le panier.

Le module de gestion des titres d'accès vous attribue automatiquement les meilleures places disponibles dans la catégorie choisie.

Les titres d'accès aux manifestations peuvent être :

- soit un billet seul donnant accès à une place assise ou debout selon la catégorie choisie
- soit un billet de catégorie Siège Premier (assis) couplé à une prestation de restauration délivrée dans un espace réservé, ci-après désigné « Siège Premier Découverte ». Cette prestation de restauration est décrite sur le Site. Elle est délivrée dans les conditions prévues aux articles 5.3.1 et 5.3.2 ci-dessous.

Titres d'accès aux parkings du Stade de France® pour les manifestations

Il est possible d'acheter des titres d'accès pour des manifestations différentes en utilisant le panier.

Le prix du titre d'accès est indiqué « Toutes Taxes Comprises » et inclut les frais de location.

Titres d'accès aux visites du Stade de France®

Il est possible d'acheter des titres d'accès pour les différentes visites du Stade en utilisant le panier.

Le prix du titre d'accès est indiqué « Toutes Taxes Comprises ».

NB : Les modalités de paiement des achats fermes de titres d'accès sont décrites à l'article 8 des présentes.

5.2.1.2 Conditions de pré-réservation des titres d'accès aux manifestations et aux parkings

Ces conditions spécifiques de pré-réservation ne sont applicables qu'aux titres d'accès aux manifestations et aux parkings du Stade de France® pour les manifestations précitées et ne font l'objet d'aucun règlement conformément aux dispositions prévues à l'article 8 ci-dessous.

Dès que la catégorie « Pré-réservation gratuite » est proposée pour une manifestation, l'adhérent peut demander une pré-réservation pour cette manifestation avant de passer une commande ferme. La durée de cette pré-réservation varie selon les événements. Dans tous les cas elle se termine 7 jours après la publication des tarifs de cette manifestation.

Dans le cas de fortes demandes pour un événement, PARRAINS-STADEFRANCE pourra être amené à réduire la durée des pré-réservations voire à imposer des commandes directes sans période de pré-réservation.

La pré-réservation est émise via le Site dans l'espace « BILLETTERIE PARRAINS-STADEFRANCE » pour un événement ouvert à la vente et dont les tarifs sont inconnus.

La pré-réservation concerne un nombre de places déterminé dans une ou plusieurs catégories choisies par l'adhérent. PARRAINS-STADEFRANCE pourra limiter le nombre de places demandées en fonction des quotas ouverts à la vente.

L'adhérent recevra un mail de confirmation de sa demande de pré-réservation ou de traitement de celle-ci.

La pré-réservation devra être confirmée par l'adhérent dans les 7 jours après la publication des tarifs de cette manifestation. A défaut de confirmation dans les conditions prévues à l'article 8, et sauf demande écrite de l'adhérent pour proroger l'échéance de sa pré-réservation, celle-ci est automatiquement annulée.

Une pré-réservation ne devient achat définitif qu'après engagement d'une nouvelle commande en ligne par l'adhérent.

Les commandes sont traitées par PARRAINS-STADEFRANCE selon leur ordre d'arrivée, dans la limite des contingents disponibles.

Pour toute question relative au suivi de sa commande, l'adhérent pourra contacter le Service BILLETTERIE PARRAINS-STADEFRANCE au 06 64 17 44 26, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

5.2.2 Conditions de remise en guichet ou de mise à disposition sur le compte en ligne ou d'expédition électronique des titres d'accès

Tous les titres d'accès achetés par un adhérent sur le Site, peuvent être :

- remis en guichet VIP au Stade de France® (Le guichet exact sera indiqué sur le site)
- mis à disposition sur le compte en ligne de l'adhérent
- transmis en e-billet via l'adresse de messagerie de l'adhérent enregistrée à l'ouverture du compte

PARRAINS-STADEFRANCE ne pourra être tenu pour responsable de la perte, du vol ou du retard dans l'acheminement des titres d'accès.

A défaut de réception des titres d'accès, l'adhérent s'adressera à BILLETTERIE PARRAINS-STADEFRANCE en téléphonant au 06 84 61 52 29 afin de vérifier les conditions d'acheminement des billets.

Dès réception des titres d'accès, l'adhérent procède à une vérification de la commande. Toute réclamation concernant le contenu de la commande des titres d'accès devra être signalée par téléphone et confirmée par écrit à BILLETTERIE PARRAINS-STADEFRANCE sise 70 rue Mouffetard 75005 PARIS, Téléphone : 06 64 17 44 26, le jour de réception des titres d'accès.

5.2.3 Conditions d'utilisation des titres d'accès aux manifestations et aux parkings du Stade de France®

L'acquisition du titre d'accès emporte adhésion aux Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des titres donnant accès aux manifestations du Stade de France® figurant sur le titre d'accès, aux Conditions Générales de Vente / d'Acquisition et d'Utilisation des titres d'accès de l'Organisateur, et au règlement intérieur du Stade de France® affiché aux entrées du stade, l'ensemble de ces documents étant disponible sur le site du Stade de France et/ou sur simple demande écrite au Stade de France. Toute personne qui ne se conformerait pas à ces conditions et règlement, pourra se voir refuser l'entrée du Stade de France® ou s'en voir expulser sans pouvoir prétendre au remboursement de son titre d'accès.

En cas d'éventuelles contradictions entre les Conditions Générales du Stade de France® et celles de l'Organisateur, les Conditions Générales de Vente / d'Acquisition et d'Utilisation des titres d'accès de l'Organisateur prévaudront.

L'acquéreur, qu'il soit adhérent ou cessionnaire, d'un ou plusieurs titres d'accès s'interdit de revendre et/ou proposer à la vente le(s) dit(s) titre(s) d'accès, et ce par quelque moyen que ce soit (Internet, ...). Pour les événements sportifs, pour des raisons de sécurité, l'acquéreur d'un titre ou plusieurs titre(s) d'accès ne pourra en aucun cas revendre et/ou céder son (ses) titre(s) d'accès à un tiers faisant partie de supporters de l'équipe adverse, étant précisé en outre qu'en cas d'édition de titre d'accès nominatifs ces derniers sont incessibles.

Tout détenteur d'un titre d'accès s'interdit, sous peine d'éventuelles poursuites judiciaires, de l'utiliser et / ou de tenter de l'utiliser à des fins notamment promotionnelles, publicitaires, commerciales quelles qu'elles soient notamment dans le cadre de jeux concours, loterie, opérations de stimulation interne, vente aux enchères et/ou d'associer son nom de quelque manière que ce soit à celui de PARRAINS-STADEFRANCE, du Stade de France® ou des organisateurs / producteurs ou de la manifestation. Si le titre d'accès était utilisé en contravention aux dispositions ci-dessus sans autorisation écrite préalable de PARRAINS-STADEFRANCE, du Stade de France® ou de l'organisateur, ce titre d'accès perdrait sa validité et pourrait être annulé par PARRAINS-STADEFRANCE, ou le Stade de France® à sa seule discrétion ou à la demande de l'organisateur et le détenteur du titre d'accès pourrait se voir refuser l'entrée du Stade de France® sans qu'un quelconque remboursement et/ou indemnité ne soit dû au détenteur ou à tout autre tiers.

Les titres d'accès ne peuvent être ni repris, ni échangés. En cas de perte, aucun duplicata ne sera délivré.

Il est interdit de photographier, filmer, enregistrer ou retransmettre par tous moyens, en particulier par internet, la manifestation figurant au recto ou d'aider toute autre personne agissant ainsi. Pour assurer la sécurité du public le Stade de France® est doté d'un système de vidéo surveillance placé sous le contrôle d'officier de police judiciaire et susceptible d'être utilisé en cas de poursuites pénales. Un droit d'accès est prévu pendant les 7 jours de conservation des images. Par ailleurs, les spectateurs sont avertis qu'en cas de tournage d'un film, de retransmission à la télévision de l'événement leur image serait susceptible d'y figurer.

Par ailleurs la détention du titre d'accès emporte autorisation irrévocable par le spectateur, de l'utilisation par l'organisateur, le Stade de France® et l'ASSOCIATION DES PARRAINS DU STADE DE FRANCE®, ces droits étant librement cessibles par ces derniers à tous tiers de leur choix, à titre gracieux, pour le monde entier, sans limitation de durée, de sa voix, son image et sa représentation par enregistrement vidéo ou diffusion en direct, transmission ou enregistrement, photographie ou tout autre support existant à l'heure actuelle ou dans l'avenir, pris ou enregistrés à l'occasion de sa présence au Stade de France®.

Concernant les spectacles, si le spectacle doit être interrompu au delà de la moitié de sa durée le présent titre d'accès ne sera pas remboursé. Par ailleurs, en cas d'annulation, de report, d'interruption, de huis clos, de modification de programme ou de distribution, l'éventuel remboursement (hors frais de gestion, d'envoi, de transports et d'hôtellerie) sera soumis aux conditions de l'organisateur de la manifestation.

D'une manière générale les manifestations se déroulent sous la seule responsabilité de l'organisateur.

Toute sortie est définitive.

5.2.4 Conditions d'utilisation des titres d'accès aux visites du Stade de France®

Les présentes conditions s'appliquent à l'achat de titres d'accès à la visite du Stade de France®.

Un titre d'accès à la visite du Stade de France® est valable pour une visite à effectuer dans le délai d'une année à compter de la date d'émission du titre d'accès.

L'adhérent doit consulter le calendrier d'ouverture des visites du Stade de France® disponible sur le Site du Stade de France® ou à la Boutique du Stade de France® ZAC du Cornillon Nord 93216 SAINT DENIS LA PLAINE.

Le Stade de France® peut être contraint d'annuler une visite en raison de la priorité accordée aux manifestations sportives et culturelles (y compris les périodes de mise à disposition du Stade de France® aux organisateurs), et/ou pour des motifs d'exploitation et/ou de sécurité.

Les titres d'accès ne peuvent être ni repris, ni échangés. En cas de perte, aucun duplicata ne sera délivré.

5.3 Achat des prestations de restauration

Dans le cadre de la vente des prestations de restauration seules, ou des prestations de restauration couplées aux Sièges Premier Découverte, le Stade de France® achète cette prestation à son prestataire de restauration la société EUREST SPORTS ET LOISIRS.

5.3.1 Conditions d'achat des prestations de restauration

Les prestations de restauration pouvant être achetées sur le Site sont délivrées uniquement les jours de manifestations, dans le lieu indiqué sur le voucher, et pour la manifestation désignée lors de son achat.

Les jours de manifestations, l'accès au Stade de France® n'étant autorisé qu'aux détenteurs d'un titre d'accès valide, il est rappelé à l'adhérent qu'il devra impérativement être muni d'un titre d'accès à la manifestation pour pouvoir bénéficier de la prestation de restauration qu'il aura achetée sur le Site pour la manifestation correspondante.

Il est possible d'acheter des prestations de restauration pour des manifestations différentes en utilisant le panier.

Le prix des prestations de restauration est indiqué « Toutes Taxes Comprises ».

Le Stade de France® s'engage à mettre à disposition les prestations de restauration achetées sur le Site uniquement dans la limite des stocks disponibles des produits composant la prestation de restauration.

A défaut de disponibilité du produit, PARRAINS-STADEFRANCE s'engage à en informer l'adhérent par email ou au plus tard le jour prévu pour le retrait du produit au Stade de France®. PARRAINS-STADEFRANCE pourra proposer à l'adhérent un produit de substitution de qualité et prix équivalents. L'adhérent aura le choix d'accepter la substitution proposée ou de renoncer au produit contre remboursement du prix payé pour son achat dans les trente jours au plus tard suivant la demande de remboursement de l'adhérent qui devra être envoyée par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse indiquée à l'article 7.

NB : Les modalités de paiement des prestations de restauration sont décrites à l'article 8 des présentes.

5.3.2 Conditions de remise en guichet ou d'expédition électronique du voucher

Toutes les prestations de restauration achetées par un adhérent sur le Site, seules ou couplées à des Sièges Premier Découverte, donneront lieu à l'édition par PARRAINS-STADEFRANCE d'un voucher qui sera :

- remis en guichet VIP au Stade de France® (Le guichet exact sera indiqué sur le site)
- transmis en e-billet via l'adresse de messagerie de l'adhérent enregistrée à l'ouverture du compte

Toutes les conditions prévues à l'article 5.2.2 pour la remise en guichet ou l'expédition électronique des titres d'accès sont applicables à la remise en guichet ou à l'expédition électronique des vouchers.

L'adhérent devra présenter le voucher auprès du lieu de retrait indiqué sur ce dernier pour pouvoir retirer la prestation de restauration achetée.

Les prestations de restauration attachées aux Sièges Premier Découverte sont délivrées dans un espace réservé sur présentation du voucher.

Si l'adhérent ne se présente pas, le jour de la manifestation, au lieu de retrait et aux heures indiquées sur le voucher, pour retirer la prestation de restauration achetée, aucun remboursement ou indemnité ne sera dû par PARRAINS-STADEFRANCE, la prestation de restauration demeurant entièrement facturée à l'adhérent.

Les conditions d'utilisation des titres d'accès prévues à l'article 5.2.3 sont entièrement applicables au voucher.

ARTICLE 6 -ACHAT DES PRODUITS MERCHANDISING

6.1 Produits merchandising

Le Site propose à l'achat des produits merchandising estampillés PARRAINS-STADEFRANCE.

6.2 Conditions d'achat des produits merchandising via la boutique officielle PARRAINS-STADEFRANCE

L'adhérent a la possibilité d'acheter des produits merchandising sur le Site à partir du catalogue en ligne de la BOUTIQUE OFFICIELLE.

L'adhérent est dirigé automatiquement vers le site internet de Spreadshirt, partenaire merchandising de PARRAINS-STADEFRANCE lui permettant de pouvoir faire ces achats.

Pour tout achat effectué auprès de Spreadshirt, seules les conditions générales de vente de ce partenaire s'appliqueront à l'opération qui sera réalisée entre l'adhérent et Spreadshirt.

Dans ce cadre, et par dérogation à l'article 10 des présentes, PARRAINS-STADEFRANCE ne peut être tenu responsable du traitement des opérations ainsi réalisées avec Spreadshirt, de leur exécution et des conséquences de cette exécution.

6.3 Conditions d'achat des produits merchandising sur le site PARRAINS-STADEFRANCE

Pour les produits merchandising pouvant être achetés sur le Site, ces derniers seront mis à disposition de l'adhérent selon les instructions indiquées par PARRAINS-STADEFRANCE.

Le prix des produits merchandising est indiqué « Toutes Taxes Comprises et frais de port compris ».

A défaut de disponibilité du produit, PARRAINS-STADEFRANCE s'engage à en informer l'adhérent par email ou au plus tard le jour prévu pour le retrait du produit. PARRAINS-STADEFRANCE pourra proposer à l'adhérent un produit de substitution de qualité et prix équivalents. L'adhérent aura le choix d'accepter la substitution proposée ou de renoncer au produit contre remboursement du prix payé pour son achat dans les trente jours au plus tard suivant la demande de remboursement de l'adhérent qui devra être envoyée par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse indiquée à l'article 7.

Les produits merchandising ne peuvent être ni repris ni échangés. Les modalités de paiement des produits merchandising sont décrites à l'article 8 des présentes.

6.3.1 Conditions d'expédition et d'utilisation de la facture pour un retrait éventuel

Tous les produits merchandising achetés par un adhérent sur le Site donneront lieu à l'édition par PARRAINS-STADEFRANCE d'une facture qui sera envoyée par messagerie électronique et disponible dans la rubrique « Historique des commandes » du compte en ligne de l'adhérent.

En fonction des instructions indiquées lors de l'achat en ligne les produits merchandising :

- les produits seront expédiés par PARRAINS-STADEFRANCE à l'adresse de livraison indiquée par l'adhérent lors de l'achat ;
- ou l'adhérent devra présenter la facture pour pouvoir retirer le produit merchandising acheté, quand celui-ci est mis à sa disposition par PARRAINS-STADEFRANCE dans un lieu défini ;

Si l'adhérent ne se présente pas, le jour indiqué, au lieu de retrait et aux heures indiquées sur la facture, pour retirer le produit merchandising acheté, aucun remboursement ou indemnité ne sera dû par PARRAINS-STADEFRANCE, le produit merchandising demeurant entièrement facturé à l'adhérent.

Dans l'hypothèse où l'adhérent souhaiterait spécifiquement bénéficier d'un envoi des produits merchandising, il devra se rapprocher de PARRAINS-STADEFRANCE afin d'étudier la faisabilité de cet envoi, son coût et ses conditions particulières applicables.

6.5 Garantie légale

Conformément à la réglementation, PARRAINS-STADEFRANCE s'engage à respecter ses obligations relatives aux garanties attachées aux produits vendus sur son Site, qui figurent dans les articles extraits du Code Civil ci-après :

Code Civil, article 1641 :

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Code Civil, article 1648 :

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

ARTICLE 7 - RECLAMATIONS

Sauf en cas de garantie légale, toute opération intervenant entre PARRAINS-STADEFRANCE et l'adhérent, non contestée dans le mois qui suit la date de l'événement, ne peut donner lieu à une réclamation.

Pour toute réclamation, l'adhérent devra s'adresser au siège de l'association :

PARRAINS-STADEFRANCE
ZAC DU CORNILLON NORD
93200 SAINT DENIS

ARTICLE 8 - MODALITES DE PAIEMENT DES TITRES D'ACCÈS, PRESTATIONS DE RESTAURATION ET PRODUITS MERCHANDISING

8.1 Paiement et validation

8.1.1 Paiement et validation des achats fermes

Le paiement des titres d'accès achetés par achat ferme, des prestations de restauration et des produits merchandising* (*produits merchandising vendus par PARRAINS-STADEFRANCE sur le Site) se fait par chèque.

L'adhérent doit adresser, sous 7 jours à compter de l'édition de sa facture, son chèque libellé à l'ordre de PARRAINS-STADEFRANCE®, compensable en France, à l'adresse suivante :
BILLETTERIE PARRAINS-STADEFRANCE - 70 rue Mouffetard - 75005 PARIS.

Les titres d'accès et vouchers ne seront expédiés ou mis à disposition qu'après parfait paiement de la totalité des sommes dues. Le transfert de propriété de tous nos billets et produits n'intervient qu'après encaissement intégral du prix.

Toute commande validée rend la vente ferme et définitive sous réserve de parfait paiement.

Toute modification ou annulation de l'achat est impossible.

Avant de cliquer sur le bouton « Commander » dans le processus d'achat, vous devez préalablement accepter l'intégralité des présentes CGVU.

Les données enregistrées par PARRAINS-STADEFRANCE constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par PARRAINS-STADEFRANCE et ses adhérents.

Dans tous les cas, la validation finale de l'achat vaudront preuve de l'intégralité dudit achat, conformément aux dispositions de la loi du 13 mars 2000 et vaudront exigibilité des sommes engagées par la commande.

Cette validation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le Site.

8.1.2 Paiement des titres d'accès par pré-réservation

Aucun paiement n'est exigé pour la pré-réservation de titres d'accès.

Une pré-réservation ne devient achat définitif qu'après engagement d'une nouvelle commande en ligne par l'adhérent.

Ces nouvelles commandes sont traitées par PARRAINS-STADEFRANCE selon leur ordre d'arrivée, dans la limite des contingents disponibles.

Le paiement de la commande se fait en un règlement unique pour la totalité des titres d'accès et vouchers par chèque libellé à l'ordre de PARRAINS-STADEFRANCE®, compensable en France, avant envoi des titres d'accès.

8.2 Facturation

L'adhérent recevra par mail une facture indiquant notamment son numéro de commande, et lui demandant d'adresser son règlement sous 7 jours à compter de l'édition de ladite facture.

Faute de réception du règlement sous 7 jours, l'adhérent recevra un mail de relance l'invitant à régler sa commande conformément aux présentes CGVU.

Tout défaut de paiement au-delà de 10 jours après l'édition de la facture entraînera la mise en œuvre d'une procédure de recouvrement selon les dispositions prévues par la législation française.

Dans certains cas, notamment quantité minimale ou maximale de titres d'accès par manifestation non respectée, adresse erronée ou autre problème sur le compte de l'utilisateur, PARRAINS-STADEFRANCE se réserve le droit de bloquer la commande de l'utilisateur jusqu'à la résolution du problème.

A tout moment, l'adhérent peut consulter l'état de sa commande en se connectant à son espace « Mon compte » sur le Site, rubrique « Historique de mes commandes ».

8.3 Archivage

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de PARRAINS-STADEFRANCE dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus.

Sauf erreur manifeste de la part de PARRAINS-STADEFRANCE, les données conservées dans le système d'information de PARRAINS-STADEFRANCE ont force probante quant aux commandes passées par l'adhérent. L'archivage des commandes et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable, conformément à l'article 1348 du Code Civil.

ARTICLE 9 – OFFRES PROMOTIONNELLES

Les produits peuvent être l'objet d'offres promotionnelles. Toute offre promotionnelle spéciale sera soumise aux présentes CGVU, en cas de contradiction entre les termes de l'offre spéciale et les présentes CGVU, les termes de l'offre spéciale prévaudront.

PARRAINS-STADEFRANCE se réserve le droit de modifier les termes des offres spéciales ou de retirer ces dernières à tout moment. Toute commande passée avant que l'offre ne soit retirée ou modifiée sera honorée aux conditions en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE

PARRAINS-STADEFRANCE est responsable de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu à distance, que ces obligations soient à exécuter par lui-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci.

Toutefois, PARRAINS-STADEFRANCE peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable, soit à l'adhérent, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.

De même, la responsabilité de PARRAINS-STADEFRANCE ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

L'adhérent reconnaît être pleinement informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, notamment en termes de non-garantie d'accès, d'absence de sécurité relative à la transmission de données et de non garantie des performances relatives à la transmission des données.

L'adhérent s'interdit toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du Site, l'usage du Site est strictement limité à un usage privé.

PARRAINS-STADEFRANCE ne peut garantir et, par conséquent, ne peut être tenu responsable des dysfonctionnements ou des pannes advenant sur les serveurs de l'hébergeur du site PARRAINS-STADEFRANCE qui ne seraient pas de son propre fait ainsi que des dysfonctionnements ou des pannes advenant sur les réseaux interconnectés au sien.

ARTICLE 11 - DONNEES NOMINATIVES

Le Site est conçu pour être attentif aux besoins des adhérents. C'est notamment pour cette raison que PARRAINS-STADEFRANCE fait usage de cookies. Le cookie a pour but de signaler le passage de l'adhérent sur le Site. Les cookies ne sont donc utilisés par PARRAINS-STADEFRANCE que dans le but d'améliorer le service personnalisé qui est destiné aux Clients CE.

En indiquant à PARRAINS-STADEFRANCE son e-mail, l'adhérent pourra recevoir ses factures. En fonction du choix émis lors de la création ou de la consultation de son compte, l'adhérent sera susceptible de recevoir les infos-flash électroniques de PARRAINS-STADEFRANCE.

Conformément à l'article 32 de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés les utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations qui le concerne, à exercer à tout moment auprès de PARRAINS-STADEFRANCE :

- Suppression de l'abonnement aux infos-flash électroniques de PARRAINS-STADEFRANCE : directement sur Internet dans l'espace « Mon compte », rubrique « Données personnelles », en décochant « INFOS-FLASH PARRAINS-STADEFRANCE » et en cliquant sur « Sauvegarder les données »
- Droite d'accès, de modification et de suppression des informations qui concerne l'adhérent :
 - soit en adressant votre demande par messagerie électronique à contact@parrains-stadefrance.fr
 - soit par courrier en écrivant à PARRAINS-STADEFRANCE – ZAC DU CORNILLON NORD - 93200 SAINT DENIS, en nous indiquant vos nom, prénom, adresse e-mail

L'utilisateur est informé que ce traitement automatisé d'informations ne prévoit aucun transfert hors de l'Union européenne et qu'il a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL sous le numéro 1641110.

ARTICLE 12 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'utilisation du Site www.parrains-stadefrance.fr est réservée à un usage strictement personnel.

Toutes les marques, textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images, qu'ils soient visuels ou sonores, reproduits sur le Site sont protégés au titre du droit d'auteur, droit des marques, droit des brevets et droit à l'image.

Ils sont la propriété pleine et entière de PARRAINS-STADEFRANCE ou de ses partenaires.

Toute reproduction ou représentation, en tout ou partie, est constitutive de contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale de son auteur.

Le fait d'apposer un lien hypertexte à destination du Site, en utilisant notamment la technique dite du framing ou du deeplinking, est strictement interdit.

ARTICLE 13– RESILIATION

Si l'adhérent souhaite résilier son compte sur le Site, il doit envoyer un mail à l'adresse suivante : contact@parrains-stadefrance.fr avec indication en objet de la mention suivante «Suppression de mon compte en ligne ».

PARRAINS-STADEFRANCE pourra être amené à clôturer le compte d'un adhérent en cas de non respect des présentes CGVU.

ARTICLE 14 – SUSPENSION OU INTERRUPTION DU SERVICE

PARRAINS-STADEFRANCE se réserve le droit de modifier, d'interrompre ou d'arrêter le Site à tout moment. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'utilisation du Site par le visiteur ou l'adhérent, en contravention avec les dispositions des présentes CGVU ou la réglementation applicable, peut avoir pour conséquence la suspension du Site. En outre, PARRAINS-STADEFRANCE sera habilité à suspendre le Site pour toutes opérations de mise à niveau, de maintenance préventive ou encore d'extension du réseau.

ARTICLE 15 - LIENS VERS D'AUTRES SITES

Le Site peut contenir des liens vers d'autres sites. Si le visiteur ou l'adhérent décide d'accéder à ces liens, il engage sa seule responsabilité.

PARRAINS-STADEFRANCE n'est pas responsable du contenu de ces autres sites Internet ni de leur disponibilité ; le visiteur ou l'adhérent accepte que PARRAINS-STADEFRANCE ne soit pas tenu responsable des pertes et préjudices que le visiteur ou l'adhérent pourrait éventuellement subir du fait de s'être connecté à ces sites.

ARTICLE 16 – LITIGES

Les présentes CGVU sont régies par le droit français. Tout différend lié à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes doit, en premier lieu, et dans la mesure du possible, être réglé au moyen de négociations amiables. A défaut d'accord amiable, tout différend est soumis aux Tribunaux compétents.

INFORMATIONS EDITEUR

ASSOCIATION DES PARRAINS DU STADE DE FRANCE® : association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant son siège social à STADE DE FRANCE – ZAC DU CORNILLON NORD - 93200 SAINT DENIS, immatriculée au registre national des associations sous le numéro W922005510, représentée par Olivier CRUCHOT, en sa qualité de Président de l'association.

Site Internet : <http://www.parrains-stadefrance.fr> (propriétaire du nom de domaine : ASSOCIATION DES PARRAINS DU STADE DE FRANCE®)

Directeur de la publication : Olivier CRUCHOT, Président

Administrateur du site : Christophe DELRIEU, Vice-Président
Contactez l'administrateur du site : contact@parrains-stadefrance.fr

Concepteur, création et contenus :

Conception et création du site

Christophe DELRIEU
32 Allée Aimé Césaire
78955 CARRIERES SOUS POISSY
Tél. : 06 86 90 10 73

Système de gestion de contenu

Ce site est propulsé par CMS CONTAO - <http://www.contao.org>
Type de licence : General Public License

Logiciel de galerie photos

Les albums photos du site sont propulsés par PIWIGO - <http://fr.piwigo.org/>
Type de licence : General Public License

Hébergement du site

1&1 Internet SARL
7, place de la Gare
BP 70109
57201 Sarreguemines Cedex
Site Web: www.1and1.fr